



Agression sexuel sur mineur -15 ans

Par Isabella94000

(Message copié collé d'un autre forum / première publication ici)
Bonjour,

Ma fille a récemment posté un message qui est malheureusement resté sans réponses malgré les relances. Elle aurait, selon sa mémoire, subi une caresse sur son vagin étant petite il y a de ça maintenant 13 ans par un garçon qui en avait 13/14 ans et elle moins de 8 ans. A ce jour les deux sont majeurs mais n'ont jamais été remis en contact. Ce garçon était le fils des voisins et lorsqu'on se voyait il jouait avec notre fille, s'occupait d'elle etc mais personne de notre entourage n'a jamais rien vu d'ambigu chez ce garçon. Apparemment ce qu'elle dénonce n'a eu lieu qu'une fois et n'en n'a jamais parlé jusqu'à maintenant. Pas la moindre preuve du coup. A ce jour étant majeur, si elle dépose plainte contre lui, à t elle de grandes chance de faire aboutir sa plainte sans la moindre preuves des faits ? Elle dit se souvenir des faits que depuis quelques mois, moi même je ne sais pas si c'est vrai et la seule manière de l'aider actuellement c'est de poster ce message. Je ne peux pas l'encourager à porter plainte ne sachant pas si c'est vrai et sachant que sa remonte à si longtemps. Je ne peux que me renseigner pour elle et elle sera maître de sa décision. Et comme je sais que ça peut être des accusations très graves je préfère demander avant. Elle m'a simplement dit en avoir fait la confidence à certaines personnes dans son adolescence mais c'est tout. Et comme les faits remontent à quand elle avait moins de 8 ans je ne sais même pas si sa mémoire est vraiment exacte.

Merci de vos réponses que vous pourrez apporter.

Par kang74

Bonjour

Il est curieux que vous mettiez en doute les dires de votre enfant : a t elle une maladie psychiatrique qui vous permettrait d'en douter ?

Pour le reste je lui conseille de contacter des associations tel " l'enfant bleu" qui peuvent l'aider autant d'un point de vue psychologique que juridique , car elle a besoin de SOUTIEN concret .

Votre rôle est de la soutenir ... et à minima de la croire.

Plainte ou pas plainte, la décision lui appartient librement : vous n'avez pas à l'encourager, ni à la dissuader .

L'acte est grave : pas les accusations .